

# **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 26 JANVIER 2019**

- 1 – Approbation du PV du CA du 17 Novembre 2018 avant diffusion
- 2 – Compte-rendu de la réunion avec la Mairie du 20 Décembre 2018
- 3 – Mise en place de la fiche d'inscription membre en ligne vu par Stéphane
- 4 – Point sur les comptes du Club
- 5 – Organisation de l'année 2019
- 6 – Projet « Prime Solidarité Macron » : vote
- 7 – Tarifs 2019 : Gauthier
- 8 – Points sur les avantages membres avec les partenaires
- 9 – Bilan de la 1ère commande de vêtements SRB / Décathlon
- 10 – Gestion du personnel
- 11 - Divers

## **CA du 26/01/2019 de la S.R.B.**

**Présents** : Stéphane Aubet, Aurélien Michel, Franck Gousseau, Gauthier Guilbaud, Hervé Huguet, Frédéric Lebeau, Jean-Yves Marotine, Hervé Pierre.

**Absents excusés**: Joël Laurent, Jean-Yves Laigle,

1. **Le compte-rendu du précédent CA du 17/11/2018 est approuvé** et sera mis en ligne sur le site de la SRB. Chaque membre recevra un lien vers ce fichier.

Dorénavant, tous les comptes-rendus du CA seront archivés sur le site et consultables par chacun.

## 2. Compte-rendu de la réunion avec la Mairie du 20 Décembre 2018

Suite à notre demande d'agrandissement du parc situé sur le Domaine Maritime, les Affaires Maritimes sont venues mesurer le parc actuel afin de mettre à jour leur cartographie. Ils se sont aperçus que, d'une part, le parc avait déjà été modifié sans leur accord et que, d'autre part, la Mairie n'avait jamais payé la redevance pour l'utilisation d'une partie du domaine public par la SRB.

La Mairie est donc dans l'attente du chiffrage de cette redevance.

Le CA attendra ce chiffrage avant d'éventuellement relancer la demande d'agrandissement.

Les haies du parc ont été taillées par la Mairie.

La pratique du **char à voile** et celle de la **pêche à pied** continue à poser des problèmes de sécurité et des conflits. La municipalité désire maintenir 2 accès libres à la plage pour les pêcheurs. D'autre part, la sécurité des pratiquants du char à voile exige une zone de roulage sans cailloux ni rochers.

Afin d'obtenir l'autorisation de l'activité, la Mairie demande donc à Gauthier de définir une nouvelle zone de roulage légèrement modifiée entre les 2 accès piétons qui seraient balisés. Ceci devrait régler les problèmes de partage de l'espace et de responsabilité en cas d'accident.

Actuellement, **le bassin** n'est utilisable par la SRB qu'entre 9h00 et 13h00.

La SRB demande à la municipalité un nouvel arrêté afin de pouvoir l'utiliser toute la journée en dehors de la période estivale.

La Mairie a procédé à quelques travaux : changement des barillets des grilles d'accès au centre nautique, vérification des points d'éclairage ainsi que le fonctionnement des douches.

La Mairie nous attribue une **subvention de 13 000 €** pour l'année 2019.

La facture d'eau de la SRB est de 1 500 €.

3. Le logiciel Axyome (gestion du Centre Nautique) est encore en phase de développement. Quoiqu'en progrès, il s'avère qu'il ne présente pas encore toutes les fonctionnalités qu'on pourrait attendre d'un produit payant. Du fait du prestataire, ce dossier avance trop lentement.

Afin d'aider Gauthier à définir les besoins et suivre l'évolution du logiciel, le CA charge **Franck Gousseau de suivre le dossier informatisation de la SRB.**

4. Le CA a fait un point rapide sur **les comptes de la SRB.**

La SRB dispose de 3 comptes

- 1 compte sur livret géré par le Président et le trésorier.
- 1 compte réservé à la gestion du personnel, aux cotisations sociales et aux grosses dépenses de matériel géré par le Président, le Trésorier et le Directeur.
- 1 compte courant, rechargeable par le Président et le Trésorier en fonction des besoins, utilisé par le Directeur pour les dépenses courantes du club.

Nous gardons pour objectif de sécuriser les 6 mois de salaire d'octobre à mars, période de l'année où les rentrées d'argent sont faibles ou inexistantes. Il convient également de se prémunir contre un défaut d'activité, accident de personnel par exemple.

La situation financière est donc saine et s'améliore depuis plusieurs années.

5. Prochains rendez-vous : **Nettoyage de printemps** le samedi 16 mars 2019 (réouverture de la base, remontage des bateaux etc ...)

**Rencontre des membres de la SRB** : samedi 06 avril 2019

6. Le CA a débattu de l'attribution d'une **prime défiscalisée de solidarité exceptionnelle** (prime Macron) à Gauthier et Damien.  
Par 4 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le CA décide de l'attribution de **250 €** à nos deux permanents.

7. Les tarifs 2019 n'augmentent que peu. Certaines prestations peu demandées ont même diminué.

Le CA valide ces nouveaux tarifs.

8. Chaque membre de la SRB disposera d'une **carte de membre** qu'il pourra faire valoir auprès de nos partenaires pour obtenir des réductions.

40 % chez Marine Pool. (Direct Sailing)

10 % chez Décathlon sur le rayon nautisme

10 % pour les membres et 15% pour les moniteurs chez New Way

9. Le montant de la **commande de vêtements** de la SRB chez Décathlon est de **750 €**.

10. À la demande de Profession Sport (organisme de gestion du personnel des structures sportives), la gestion du personnel de la SRB sera exclusivement assurée par les dirigeants du club. Cela vaut notamment pour l'établissement des feuilles de paye.

11. Lors du précédent CA, Aurélien avait présenté un projet de **participation aux Championnats d'Europe de HC 16 du 21 au 27 Juillet 2019**, sous les couleurs de la SRB.

Le bateau serait inscrit dans la catégorie HC16 OPEN, catégorie regroupant le plus haut niveau et le plus grand volume de flotte.

L'équipier d'Aurélien serait **Théo Vallet**, 23 ans, ancien pratiquant en 29<sup>er</sup> qui a une grande expérience en tactique et stratégie. Il prendrait sa licence à la SRB.

Le CA avait exprimé son intérêt et lui avait demandé un chiffrage.

- Chiffrage : Frais d'inscription 325 euros pour l'équipage  
Frais d'hébergement : 200 euros environ (camping en tente)  
Frais de déplacement : 50 euros aller-retour la Bernerie/ La Rochelle  
Frais Pub + Adhésion Association Hobie Cat : 77 euros (17 euros de carte pub +

60 euros pour adhésion deux personnes à l'association de classe)

**Total = Environ 652 euros pour deux**

À l'unanimité, **le CA est favorable au financement de cet équipage**. On pourrait imaginer que le bateau régates également sous les couleurs de La Bernerie. Le CA va donc se rapprocher de la municipalité afin d'établir un partenariat avec la ville et obtenir sa participation financière aux frais.

Décathlon sera également approché.

La décision définitive sera prise lors du prochain CA.

- Jean-Yves Marotine fera un bilan complet du parc lors du prochain CA.

**Prochain Conseil d'Administration le samedi 9 mars 2019 à 10 h00**